



MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
02 40 28 47 13 02 40 28 42 24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

Note de présentation du Budget primitif 2023

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues au titre de l'année 2023
Il doit être voté au plus tard le 15 avril de chaque année.

- Rappel des résultats financiers 2022**

Les résultats financiers 2022

Fonctionnement	Montant
Dépenses 2022	1 133 442,33 €
Recettes 2022	1 469 462,04 €
Solde d'exécution de l'exercice	336 019,71 €
Résultat 2021 Reporté	238 231,69 €
RESULTAT GLOBAL 2022	574 251,40 €

Investissement	Montant
Dépenses 2022	1 272 880,31 €
Recettes 2022	872 997,54 €
Solde d'exécution de l'exercice	- 399 882,77 €
Résultat 2021 reporté	- €
RESULTAT GLOBAL 2022	399 882,77 €

RESULTAT 2022 CORRIGE DES RAR	316 872,77 €
--------------------------------------	---------------------



Minimum à couvrir par l'affectation du résultat

	Résultat de l'exercice	Résultat global	
2019	343 012,36 €	594 179,03 €	
2020	299 738,39 €	543 134,23 €	- 51 044,80 €
2021	295 097,46 €	538 231,69 €	- 4 902,54 €
2022	335 864,71 €	574 096,40 €	35 864,71 €

- **Les orientations 2023**

L'évolution de la fiscalité

- Coefficient de revalorisation forfaitaires des bases de 7,1%
- Les communes doivent voter un taux de taxe d'habitation pour une application sur les résidences secondaires sinon aucune taxe d'habitation ne s'appliquera

L'inflation

La Loi de finance pour 2023 prévoit une inflation à 4,2%

Les dotations

- Le niveau de la DGF baisse de 1 802 euros en raison de la perte d'habitants au 1^{er} janvier 2023
- L'enveloppe affectée à la Dotation de Solidarité rurale est revalorisée à hauteur de 8 002 € dans le budget proposé.
- La Dotation Nationale de péréquation attendue s'élève à 12 760 €
- Le Fonds Départemental de péréquation de la TP (FDPTP) est estimé à 18 000 €.

L'évolution des charges de personnels

- Incidence en année pleine de la hausse du point d'indice appliquée depuis juillet 2022 (3,5%)
- 3 arrêts maladie en cours et prise en compte de l'augmentation du temps de travail d'un agent en CDD (Renforcement de l'encadrement du service de restauration scolaire)

- **La section de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 628 221,40 €.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrents de la commune.

Les dépenses de fonctionnement regroupent l'ensemble des charges courantes de la collectivité : Energie, eau, achats courants, charges de personnel réparations sur les bâtiments et matériels de la collectivité, maintenance, versement du forfait communal à l'école Sainte-Laura de Montoya, subventions aux associations et au CCAS, contribution incendie, indemnités des élus, intérêts de la dette,

Les postes de recettes de fonctionnement principaux sont les suivants : impôts locaux, dotations, produits des services.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2020	2021	2022	Prévision 2023
011 - Charges à caractère général		255 761,43 €	294 319,82 €	315 912,13 €	389 124 €
012 - Charges de personnel	Dépenses au chap 012	502 833,17 €	490 187,93 €	536 314,15 €	583 350,00
	Dépenses nettes :	471 758,53 €	475 671,62 €	486 170,71 €	528 350,00 €
014 - Atténuation de produits		13 856,44 €	13 856,44 €	13 856,44 €	- 13 900,00 €
65 - Autres charges de gestion courante		136 249,33 €	143 376,41 €	147 454,64 €	166 014,00 €
66 - Charges financières		10 251,19 €	8 257,81 €	6 117,94 €	8 500,00 €
67 - Charges exceptionnelles		6 183,78 €	5 096,64 €	4 231,65 €	500,00 €
68 - Dotations aux provisions				610,92 €	20 000,00 €
TOTAL		925 135,34 €	955 095,05 €	1 024 497,87 €	1 181 388,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2020	2021	2022	Prévision 2023
013 - Atténuation de charges		8 039,83 €	14 773,82 €	50 143,44 €	55 000,00 €
70 - Produits des services		165 245,19 €	144 434,82 €	149 111,38 €	141 940,00 €
73 - Impôts et taxes		549 966,80 €	637 393,00 €	685 011,00 €	680 388,00 €
74 - Dotations subventions et participations		451 029,84 €	444 440,53 €	446 014,71 €	456 382,00 €
75 - Autres produits de gestion courante		45 762,04 €	18 039,03 €	35 170,85 €	35 050,00 €
76 - Produits financiers		2,13 €	2,13 €	2,13 €	10,00 €
77- Produits exceptionnels		27 522,45 €	2 277,91 €	99 158,04 €	200,00 €
TOTAL		1 247 568,28 €	1 261 361,24 €	1 464 611,55 €	1 368 970,00 €

Les impôts locaux

	2019	2020	2021	2022	Produits notifiés 2023
Produits des taxes foncières et allocations compensatrices	451 420 €	456 686 €	477 815 €	498 331	545 564

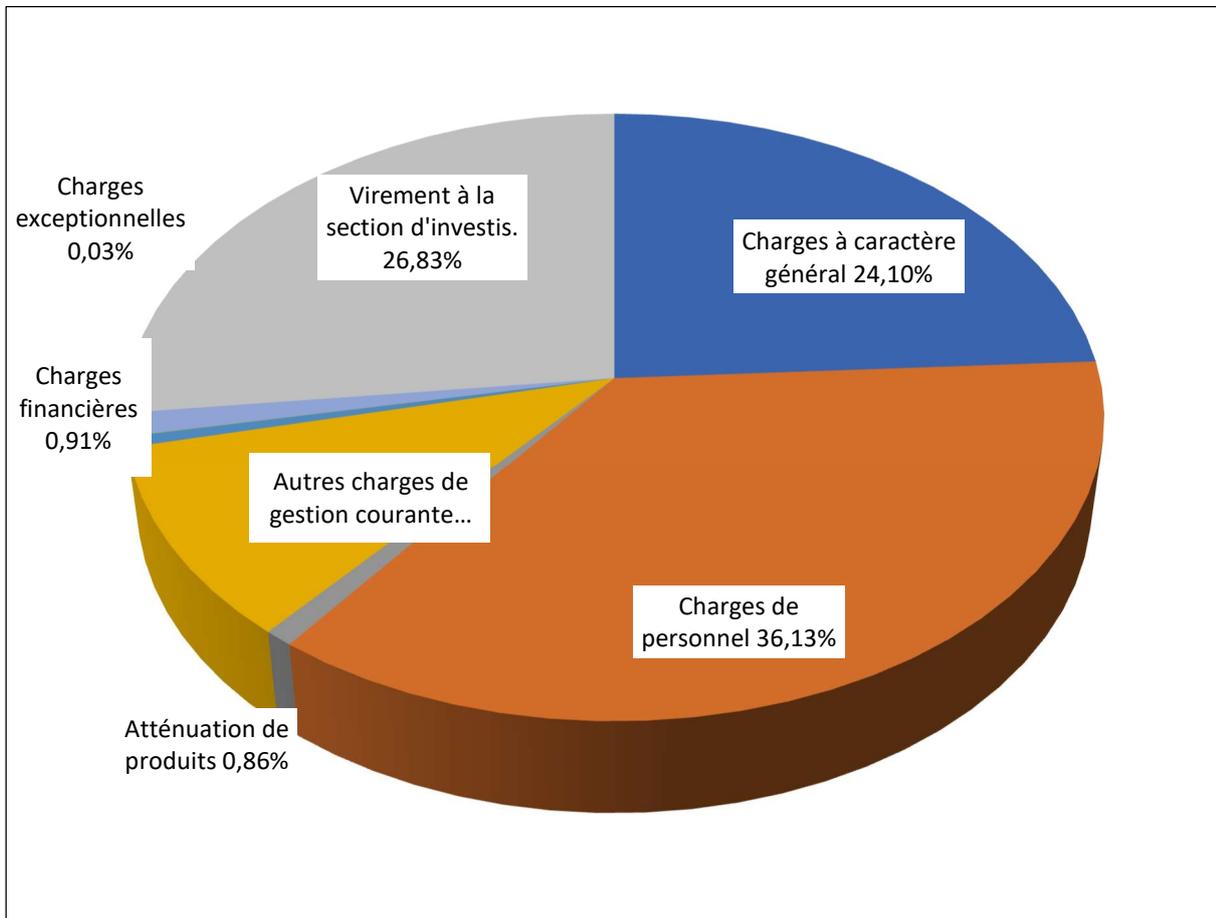
Les dotations de l'Etat

	Dotations forfaitaire	Dotations de solidarité rurale	Dotations nationale de péréquation
2019	231 334 €	115 240 €	19 448 €
2020	232 829 €	127 222 €	17 503 €
2021	232 750 €	135 919 €	15 753 €
2022	230 631 €	142 530 €	14 178 €
Prévisions 2023	228 829 €	150 532 €	12 760 €
Evolution 2019/2023	-2 505 €	+ 35 292 €	- 6 688 €

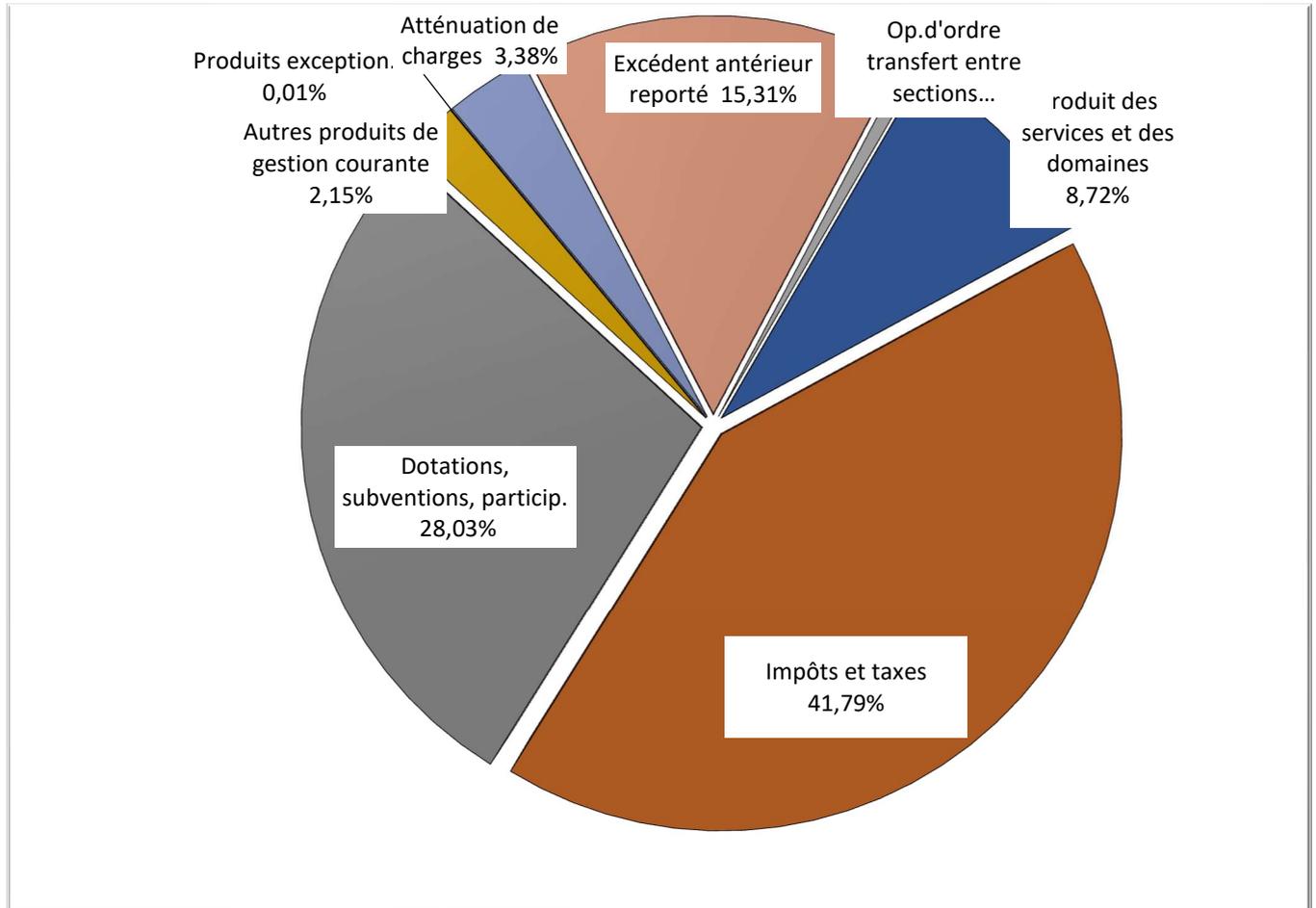
La répartition des dépenses et recettes de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Intitulé	Vote	Chapitre	Intitulé	Vote
011	Charges à caractère général	389 124,00 €	013	Atténuation de charges	55 000,00 €
012	Charges de personnel	583 350,00 €	70	Produit des services et du domaine	141 940,00 €
014	Atténuation de produits	13 900,00 €	73	Impôts et taxes	677 192,00 €
65	Autres charges de gestion courante	171 014,00 €	74	Dotations, subventions, particip.	459 578,00 €
66	Charges financières	8 500,00 €	75	Autres produits de gestion courante	35 050,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	76	Produits financiers	10,00 €
68	Dotations aux provisions	20 000,00 €	77	Produits exceptionnels	200,00 €
023	Virement à la section d'investis.	128 145,40 €	042	Op.d'ordre transfert entre sections	10 000,00 €
042	Op.d'ordre transfert entre sections	13 688,00 €			- €
	Dépenses de l'exercice	1 628 221,40 €		Recettes de l'exercice	1 378 970,00 €
002	Déficit antérieur reporté	- €	002	Excédent antérieur reporté	249 251,40 €
	TOTAL DEPENSES	1 628 221,40 €		TOTAL RECETTES	1 628 221,40 €

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Dépenses particulières inscrites au budget primitif 2023 –

Les enveloppes consacrées au carburant et au fioul ont été revalorisées.

La contribution incendie augmente de 5 583 €

L'amortisseur d'électricité permet une prise en charge à hauteur de 50% de la hausse du tarif d'électricité en cas de dépassement du seuil de 180 euros le MWh soit 0,18 € HT le kwh.

Prestation d'adressage – Contrat avec la Poste	4 300 €
Contrat de nettoyage des vitres du restaurant scolaire et de l'école publique	1 000 €
Mesure du radon dans les bâtiments communaux	2 500 €
Contrôle des installations électriques des bâtiments communaux	2 000 €
Travaux de désembouage du plancher chauffant de l'école	6 736 €
Organisation de formations particulières pour le service de restauration scolaire et poursuite du BAFD par la directrice de l'APS	3 354 €
Effacement des dettes de la SARL FEREL GALORPEAU	6 300 €
Constitution de provisions dans le cadre des litiges avec les consorts POPPE et Mme MASSON	20 000 €
Participation liaison transport APS	3 000 €

Chap 013 – Atténuation de charge – 55 000 €

55 000 € sont attendus au titre des remboursement de charges de personnel.

Chap 70 – Produits des services – 141 940 €

Les produits des services correspondent aux prestations facturées aux familles utilisatrices des services périscolaires (95 000 €) ainsi qu'à la commune de Ruffigné et à l'ARCEL (16 000 €) pour la fourniture des repas, et aux redevances versées pour l'occupation du domaine public (16 200 €).

5 000 € seront remboursés par le budget assainissement pour les frais de personnel.

Chap 73 Impôts et taxes – 677 192 €

Ces recettes représentent % des recettes de fonctionnement.

Il est rappelé que la commune ne percevra plus la taxe d'habitation sur les résidences principales mais uniquement sur les résidences secondaires ; Elle ne percevra que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et le produit Le taux de TFPB du département de Loire Atlantique de 15% est venu s'additionner au taux communal (taux communal 2020 : 12,67%). Le coefficient correcteur permettant à la commune de percevoir le montant de la taxe d'habitation perçue en 2020 a été revalorisé et est fixé à 1,2683

Les bases d'imposition ont été revalorisées de 7,1% cette année.

Produits attendus

	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Taux 2023	Produits
Taxe foncière (Bâti)	1 140 000	27,67%	315 438 €
Taxe foncière (Non bâti)	239 400	43,89%	105 073 €
Taxe d'habitation	69 948	13,09 %	9 806 €
			430 017 €
Allocations compensatrices			27 114 €
Montant perçu au titre du coefficient correcteur			88 133 €

Chap 74 – Dotations et participations – 459 578 €

Aux dotations de l'Etat s'ajoute 3 943 € au titre du FCTVA, 13 500 euros de la CAF au titre de la prestation de service ordinaire (APS), 4 500 euros de subventions au titre des Fonds Publics et Territoire (projet mutualisé entre les 3 structures dédiées à l'enfance de la commune),

Chap 75 – Autres produits de gestion courante – 35 050 €

Pour l'essentiel, les produits proviennent des revenus des immeubles (locations des salles et de terrains)

Compte 002 – Reprise des résultats de fonctionnement 2022

Il est reporté en section de fonctionnement 249 251,40 €, somme quasi identique au report 2022.

L'épargne brute dégagée par le budget s'élève à 196 082 €. Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement et participe à l'autofinancement des dépenses d'investissement

- **La section d'investissement**

- **Les dépenses d'investissement**

Elles s'élèvent en globalité à 1 617 763,40 €.

Les dépenses nouvelles s'élèvent à 1 328 365,40 €, les restes à réaliser à 289 398 €

Le capital des emprunts à rembourser s'élève à 42 900 € tenant compte du nouvel emprunt contracté en 2022 pour le financement de l'aménagement de la rue de la Vigne.

- **Les dépenses nouvelles 2023 –**

- **Opération d'équipements – Les dépenses nouvelles – 860 582,63 €**

- **Opérations non individualisées**

- **Frais d'études – 600 €**

- Procédure de mise à jour n° 1 du PLU concernant l'instauration du Périmètre Délimité des Abords du monument historique du menhir des Louères.

- **Immobilisations incorporelles – 7 000 €**

Acquisition des licences pour les logiciels métiers

- **Réserves foncières – Provisions de 92 893,63 €**

- **Achat d'un immeuble – 310 000 €**

Projet d'acquisition de la propriété STOLL

- **Immobilisations corporelles – 35 500 €**

- Matériel et outillage pour les services techniques : 1 500 €
 - Achat de mobilier (autolaveuse et tables/chaises pour la maison des associations et l'Espace Castella) 23 000 €
 - Achat de panneaux de signalisation et plaques maison Suite à la numérotation des habitations 10 000 €

- **Travaux – 30 500 €**

- 2^{ème} tranche de reprise des concessions au cimetière

► Opérations de travaux

Désignation	Crédits ouverts au budget 2023
Aménagement de sécurité rue de la Chesnaie	10 000 €
Ecole publique - Provision	5 000 €
Aménagement de la rue de la Vigne	30 000 € (dont une enveloppe de 5 000 € pour la fin des travaux de voirie et 25 000 € affectés aux plantations)
Provision pour les travaux sur les bâtiments	105 089 € (dont une enveloppe de 8 000 € pour des travaux à venir sur le local commercial situé au 1 ^{er} étage du local commercial)
Engagement de l'opération de rénovation énergétique des bâtiments reliés à la chaudière fioul de la mairie	140 000 €
Engagement de l'opération de changement de la canalisation défectueuse place de l'Eglise	59 000 €

- **Etudes préalables**
- 6 000 affectés à l'engagement d'un diagnostic thermique pour le logement
- L'enveloppe prévue pour la réalisation du Plan Guide Opérationnel est abondée à hauteur de 25 000 €

Opérations financières

- **Autres immobilisation financières – 15 000 €**
- Versement de l'avance au budget annexe du lotissement de Mauny (Financement du démarrage des études)

Une enveloppe de 10 000 € est prévue pour valoriser en investissement les travaux réalisés en régie ainsi que 7 500 € pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable concernant un terrain constructible situé rue de Chateaubriant

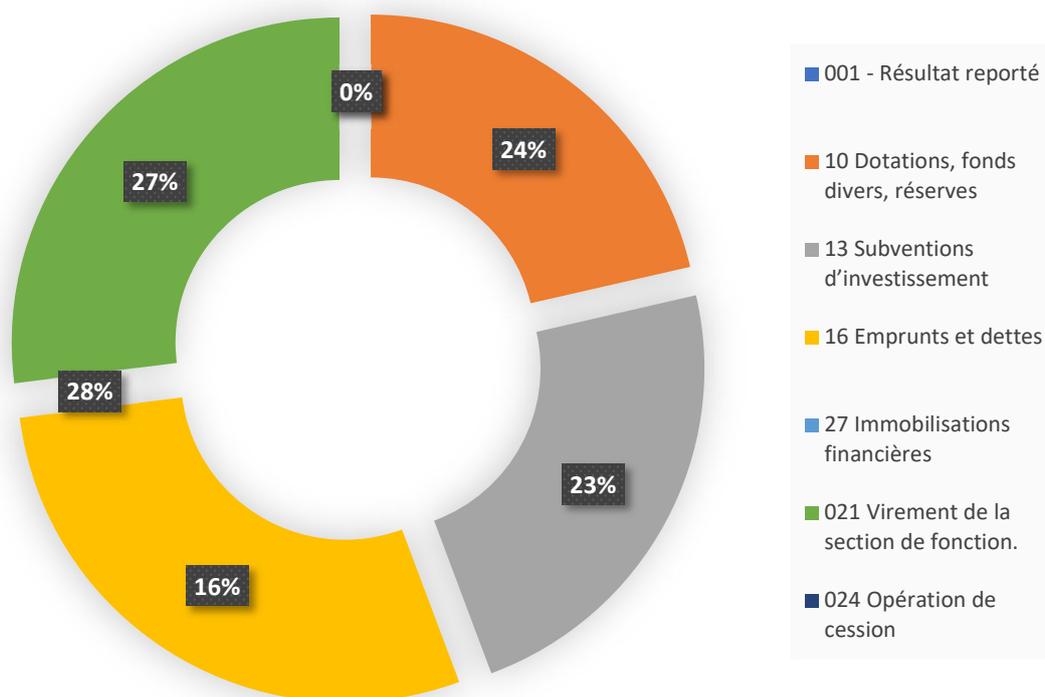
Total des dépenses d'équipements prévisionnelles

	Reports	Nouvelles dépenses	Total BP
Chap/20 et 204 - Immobilisations incorporelles	21 262 €	7 600,00 €	28 862,00 €
Chap/ 21 – Immobilisations corporelles	9 410 €	442 393,63 €	451 803,63 €
Chap/ 23 – Travaux en cours	6 666 €	30 500,00 €	37 166,00 €
Op. d'équipements	252 060 €	380 089,00 €	632 149,00 €
TOTAL	289 398 €	860 582,63 €	1 149 980,63 €

Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent à 1 617 763,40 € dont 372 408 euros en restes à réaliser.

Elles se répartissent comme suit :



- **Fonds de compensation de la TVA** (remboursement de TVA sur les dépenses de l'exercice 2021 – 13 153 € attendus
- **Subventions d'équipement nouvelles** :
 - 3 000 € au titre des amendes de police
 - 23 872 € pour l'établissement du Plan Guide Opérationnel
 - 36 059 € au titre de l'aménagement des pistes cyclables Rue de la Vigne
 - 94 757 € sont budgétés pour l'opération 77 Op de rénovation énergétique des bâtiments de la mairie, escapade, locaux associatifs
- 325 000 € sont affectés en **dotation au compte 1068** qui participe à l'autofinancement des dépenses d'investissement nouvelles
- Une enveloppe de 5 000 € est inscrite au budget pour la **taxe d'aménagement**

Le virement de la section de fonctionnement s'élève à 428 145,40 €. L'affectation du résultat de fonctionnement 2022 est de 325 000 €

Le budget est présenté avec un emprunt de 295 181 € affecté au projet d'acquisition de la propriété STOLL

L'évolution de la dette

Emprunts en cours	Capital initial	2021	2022	2023	2024
Extension réaménagement de l'Espace Castella	200 000 €	17 553,96 €	4 388,28 €		
Extension réaménagement de l'Espace Castella	300 000 €	26 770,56 €	13 385,03 €		
Construction d'un groupe scolaire	450 000 €	34 773,92 €	34 773,92 €	34 773,92 €	34 773,92 €
Acquisition bâtiment superette	100 000 €	7 187,48 €	7 178,48 €	7 187,47 €	7 187,47 €
<i>Financement Aménagement rue de la Vigne</i>	150 000,00 €			9 438,61 €	12 428,84 €
Annuité	1 050 000 €	86 285,95 €	59 734,71 €	51 400,00 €	54 390,23 €
Différence			- 26 551,21 €	- 8 334,71 €	+ 2 990,23 €

Quelques ratios

	CA 2022	Moyenne de la strate (données 2022) – Département de Loire-Atlantique
Dépenses réelles de fonctionnement/population	529 €	650 €
Produits des impositions directes/population	277 €	333 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	774 €	849 €
Encours de la dette	169 €	437 €
Capacité d'autofinancement nette des remboursements de la dette	162 €	131 €
Charges de personnel (montant net)	50,65%	46,52%

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 604 €/par habitant et la moyenne de la strate pour les communes de Loire-Atlantique est de 356 € (deux opérations de travaux réalisées en 2022)

Budget annexe Assainissement

Une enveloppe de 119 700 € est prévu pour l'opération d'études et de travaux portant sur le curage des lagunes

Budget annexe Lotissement de Mauny

Une avance de 15 000 € est prévu au budget principal 2023 pour abonder le budget annexe et engager les études environnementales. L'enveloppe disponible en 2023 est de 40 000 €